



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 21 DECEMBRE 2021  
à 19H00**

L'an deux mil vingt et un, le vingt et décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Priscille GUILLET, Maire.

Présents : Mme GUILLET Priscille, M PERRAY Manuel, M MAUDET Daniel, Mme TREGUER-FREULON Nadine, M BRAULT Olivier, MONNET Annie, Mme HASQUIN Graziella, Mme JURET Marie-Laure, M GANNE Philippe, , M BERTRAND Emmanuel, Mme DEPORTES Isabelle, ,

Absents :

M LAMARRE Joël

M MAILLET Bruno a donné pouvoir à M MAUDET Daniel

Mme JURET Nolwen a donné pouvoir à Mme JURET Marie-Laure

M COTTO Bruno a donné pouvoir à M GANNE Philippe

Monsieur MAUDET Daniel est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 17/12/2021
Date d'affichage : 14/12/2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 11



**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021
- URBANISME choix bureau étude réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- MUNICIPALITE choix maître d'œuvre rénovation énergétique école, mairie et garderie
- MUNICIPALITE adhésion e-collectivités site internet
- FINANCES BP 2021 DM3
- FINANCES inventaire zones humides demande de subvention agence de l'eau
- MUNICIPALITE convention concernant le reversement du CEJ MSA 2019 - 2020
- QUESTIONS DIVERSES

### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Daniel MAUDET est désigné secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### DCM\_2021-76 URBANISME choix bureau étude réalisation du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 27 avril 2021, la commune de DENEÉ a acté la prescription d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La commune de DENEÉ a ensuite lancé un marché d'études selon la procédure adaptée (MAPA) avec un cahier des charges et une date limite de remise des offres au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Cinq bureaux d'études ont répondu à ce MAPA.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie une première fois le 6 décembre 2021 afin de sélectionner trois bureaux d'études qui ont été reçus en entretien le 8 décembre 2021.

A l'issue de ces entretiens et après analyse des offres, la CAO s'est réunie afin de désigner le bureau d'études retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide :

- **DE RETENIR** le bureau d'étude AUDDICE dont la prestation s'élève à 43 330 euros HT,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### Interventions :

- Trois candidats ont été reçus en entretien. Il est important de voir les personnes avant de travailler avec elles.
- Le bureau d'étude a été choisi à l'unanimité des membres de la commission d'appel d'offres.
- En parallèle, il faut faire une étude sur les zones humides et refaire la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).
- Il faudra être en conformité avec la loi climat.
- L'Etat finance le PLU à hauteur de 1 500 euros.

### DCM\_2021-77 MUNICIPALITE choix maître d'œuvre rénovation énergétique mairie, école et garderie

Par délibération en date du 22 février 2021, la commune de DENEÉ a approuvé le projet de rénovation énergétique pour les sites de la mairie, de l'école et de la garderie.

La commune de DENEÉ a ensuite lancé un marché d'études selon la procédure adaptée (MAPA) afin de retenir le maître d'œuvre qui sera en charge de ce projet avec une date limite de remise des offres au 6 décembre 2021.

Six bureaux d'études ont répondu à ce MAPA.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie une première fois le 9 décembre 2021 afin de sélectionner trois bureaux d'études qui ont été reçus en entretien les 14 et 15 décembre 2021.

A l'issue de ces entretiens et après analyse des offres, la CAO s'est réunie le 10 décembre afin de désigner le maître d'œuvre retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide :

- **DE RETENIR** comme maître d'œuvre le cabinet PEPS Architecture pour un montant de 50 117,52 euros HT,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Interventions :

- L'analyse des offres a été faite par Christophe Legland responsable du secteur 3 (services techniques),
- Trois candidats ont été auditionnés et le choix a été fait à l'unanimité.
- M PERRAY Manu : est-ce que la commune a eu toutes les subventions demandées ?

Réponse : non, pour l'instant refus de la Région qui n'a plus de crédits liés au plan de relance. Un dossier sera redéposé.

- M PERRAY Manu : la Mairie a été refaite il y a 9 ans. Il ne faut pas tout refaire.

Réponse : cela sera pris en compte. Les huisseries seront conservées.

A terme, il y aura obligation de réduire les consommations d'énergie.

Les travaux ne se feront qu'en fonction des coûts (problème des coûts des matières premières).

Le maître d'œuvre sera rémunéré en fonction de l'avancement des phases.

- Mme HASQUIN Graziella : ce n'est peut-être pas le moment de le faire.

Réponse : nous sommes obligés de le faire avant le 31/12/2022 du fait du Plan de Relance de l'Etat.

Les services techniques du secteur 3 accompagnent bien la commune.

L'étude faisabilité bois est en cours.

#### **DCM\_2021-78 MUNICIPALITE adhésion e-Collectivités site internet**

Le site internet de la commune est aujourd'hui maintenu et hébergé par le syndicat mixte régional « e-Collectivités » suite à la reprise des activités de l'association ICP au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en partenariat avec les associations des Maires de la région des Pays-de-la-Loire.

La commune de Denée doit adhérer à « e-Collectivités » avant la fin de l'année 2021 pour continuer à bénéficier de l'hébergement et de la maintenance de son site internet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En effet, « e-Collectivités » ne fournit des services numériques qu'aux collectivités adhérentes au syndicat.

Le coût annuel est basé sur un tarif de 0,68 € par habitant et 300 € HT par an pour la maintenance, l'hébergement et le support du site internet.

Un représentant de la commune est désigné pour siéger à « e-Collectivités » : Bruno Maillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide :

- **D'ADHERER** au syndicat mixte régional « e-Collectivités » pour un coût annuel de 0,68 € par habitant et 300 € HT par an pour la maintenance, l'hébergement et le support du site internet,
- **DESIGNER** Bruno Maillet comme représentant de la commune pour siéger à « e-Collectivités »,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Interventions :

- En parallèle, une réflexion est menée pour un nouveau site internet.
- Mme HASQUIN Graziella : il faudrait un nouveau site pour la commune.
- Mme DEPORTES Isabelle : il faut travailler sur le fond et sur la forme du site internet.

**DCM\_2021-79 FINANCES BP 2021 DM3**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal une modification n°3 du budget 2021 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-62875 : Aux communes membres du GFP	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-678 : Autres charges exceptionnelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 016,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 016,00 €</b>
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	3 552,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	864,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 416,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 016,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 016,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 016,00 €</b>		<b>6 016,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide :

**D'ADOPTER** la décision modificative n°3 du budget communal 2021

**DCM\_2021-80 FINANCES inventaire zones humides demande subvention agence de l'eau**

La commune de Denée fait partie du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui couvre les bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et du Petit Louet. Le SAGE Layon Aubance Louets a été approuvé en avril 2020.

La préservation des zones humides présente un caractère prioritaire pour la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ainsi, les communes ou leurs groupements compétents en matière d'urbanisme doivent réaliser dans un délai de 3 ans maximum, l'inventaire des zones humides de leur territoire. Cet inventaire sera annexé aux documents d'urbanisme (PLU) dans leur état initial de l'environnement.

Afin de s'assurer une cohérence territoriale sur les bassins versants du Layon, de l'Aubance et du Louet, les inventaires doivent être réalisés sur la base du guide méthodologique d'identification des zones humides et du cahier des charges type élaborés par la CLE.

Le coût d'un tel inventaire est estimé à 12 000 € pour la commune de Denée.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne financièrement les collectivités à hauteur de 50% du coût de l'inventaire des zones humides.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le lancement d'un inventaire des zones humides sur le territoire de la commune sur la base du guide méthodologique d'identification des zones humides et du cahier des charges type élaborés par la CLE,

- **DE DEMANDER** une subvention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation de l'étude sur les zones humides dont le coût est estimé 12 000 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### DCM\_2021-81 MUNICIPALITE convention concernant le reversement du CEJ MSA 2019 - 2020

Dans le cadre de l'organisation des séjours d'été, la commune de Rochefort-sur-Loire perçoit la Prestation de service enfance et jeunesse (PSEJ) versée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et reverse ensuite une quote-part aux communes de Chaufond-sur-Layon, Denée, Saint Aubin-de-Luigné commune déléguée de Val-du-Layon.

Il convient de formaliser cela dans une convention d'objectifs et de financement du contrat enfance et jeunesse pour la période 2019-2020 entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire (MSA) et les communes sus-nommées.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance et jeunesse pour la période 2019-2020 entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire (MSA) et les communes Chaufond sur Layon, Denée, St Aubin-de-Luigné commune déléguée de Val-du-Layon ci-jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### Interventions :

La question se pose de savoir si Mozé-sur-Louet veut intégrer l'intercommunalité « jeunesse) pour les séjours des jeunes. Pas de réponses pour l'instant.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### - Prises pour les voitures électriques :

La commune a fait la demande auprès du SIEM. Il faut attendre de connaître les projets retenus pour 2022.

- Problème de vols de panneaux signalétiques sur la commune.

- Vœux 2022 annulés sur demande Monsieur le Préfet du fait de la crise sanitaire.

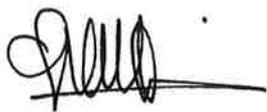
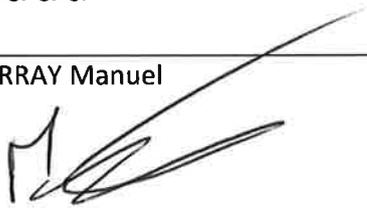
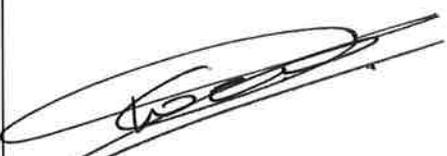
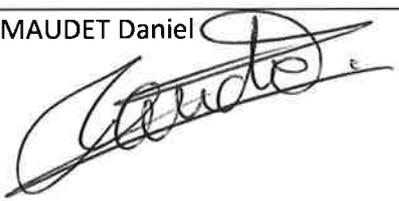
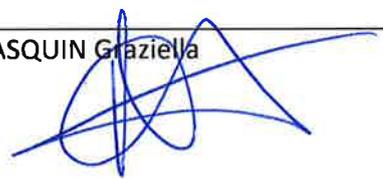
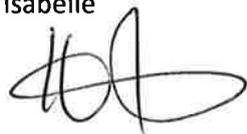
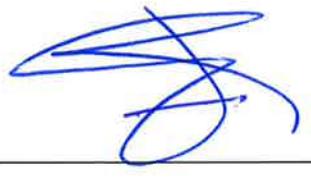
- Repas des aînés annulé pour la même raison. Des colis seront distribués comme l'année passée.

- Les Petites Cités de Caractère du Maine-et-Loire ont rencontré la directrice d'Anjou Tourisme pour demander des subventions. Il faut attendre leur réponse. Ce ne sera pas possible d'avoir un temps d'agent pour aider au développement des PCC 49.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Les délibérations n°2021-76 à n°2021-81 sont approuvées par les membres du Conseil Municipal présents le 21 décembre 2021.



GUILLET Priscille 	PERRAY Manuel 
TREGUER-FREULON Nadine 	MAUDET Daniel 
MONNET Annie (pouvoir) 	BRAULT Olivier 
GANNE Philippe 	JURET Marie-Laure 
MAILLET Bruno (pouvoir) 	HASQUIN Graziella 
COTTO Bruno (pouvoir) 	DEPORTES Isabelle 
BERTRAND Emmanuel (pouvoir)	JURET Nolwen (pouvoir) 
LAMARRE Joël (absent)	